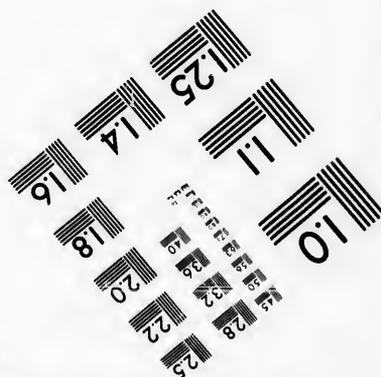
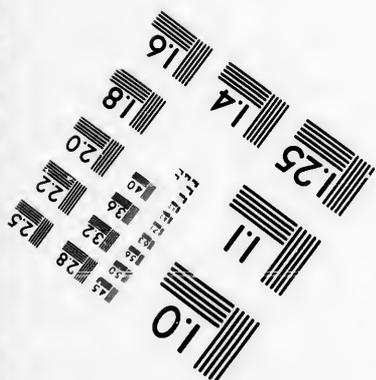
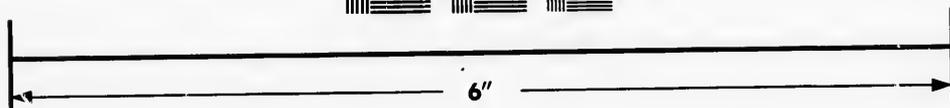
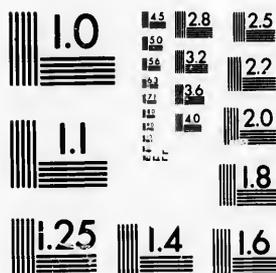


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503



**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques



© 1985

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						✓					

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

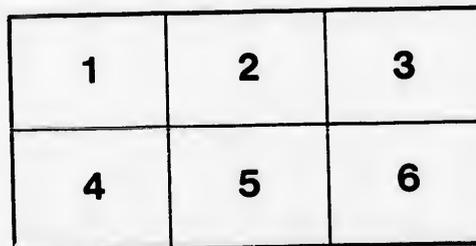
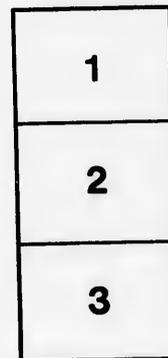
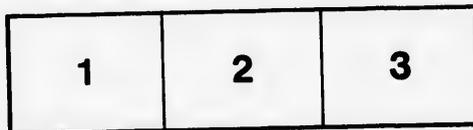
Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

tails
du
odifier
une
image

s

errata
l to
t
e pelure,
on à



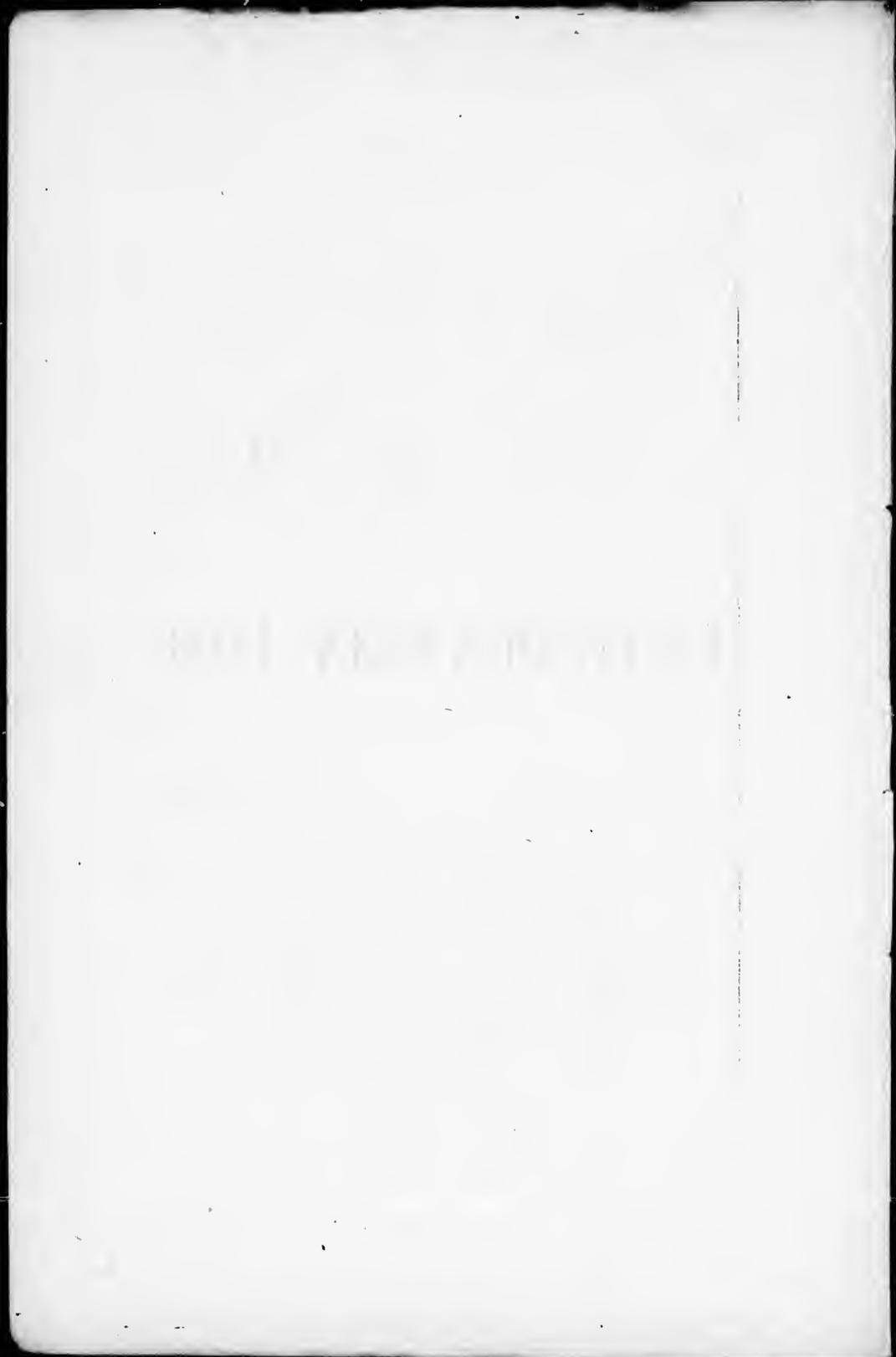
32X



LISTE DES PRIX, 1860.

Bibliothèque,
Le Séminaire de Québec
3, rue de l'Université,
Québec 4, QUE.

*Don de M. J. J. J.
Séminaire de Québec*



212

Expositions No 4

LISTE

des

PRIX POUR 1860.

ASSOCIATION AGRICOLE

pour le

BAS-CANADA.

EXPOSITION AGRICOLE

qui aura lieu à

QUÉBEC

LES 26, 27, ET 28

SEPTEMBRE, 1860.

Sémin.

de Québec 1860.

MONTREAL :

De MONTIGNY & Cie, Imprimeurs de la Chambre d'Agriculture pour le

Bas-Canada.

1918
1919
1920
1921
1922
1923
1924
1925
1926
1927
1928
1929
1930
1931
1932
1933
1934
1935
1936
1937
1938
1939
1940
1941
1942
1943
1944
1945
1946
1947
1948
1949
1950
1951
1952
1953
1954
1955
1956
1957
1958
1959
1960
1961
1962
1963
1964
1965
1966
1967
1968
1969
1970
1971
1972
1973
1974
1975
1976
1977
1978
1979
1980
1981
1982
1983
1984
1985
1986
1987
1988
1989
1990
1991
1992
1993
1994
1995
1996
1997
1998
1999
2000
2001
2002
2003
2004
2005
2006
2007
2008
2009
2010
2011
2012
2013
2014
2015
2016
2017
2018
2019
2020
2021
2022
2023
2024
2025
2026
2027
2028
2029
2030
2031
2032
2033
2034
2035
2036
2037
2038
2039
2040
2041
2042
2043
2044
2045
2046
2047
2048
2049
2050

ASSOCIATION AGRICOLE

pour le

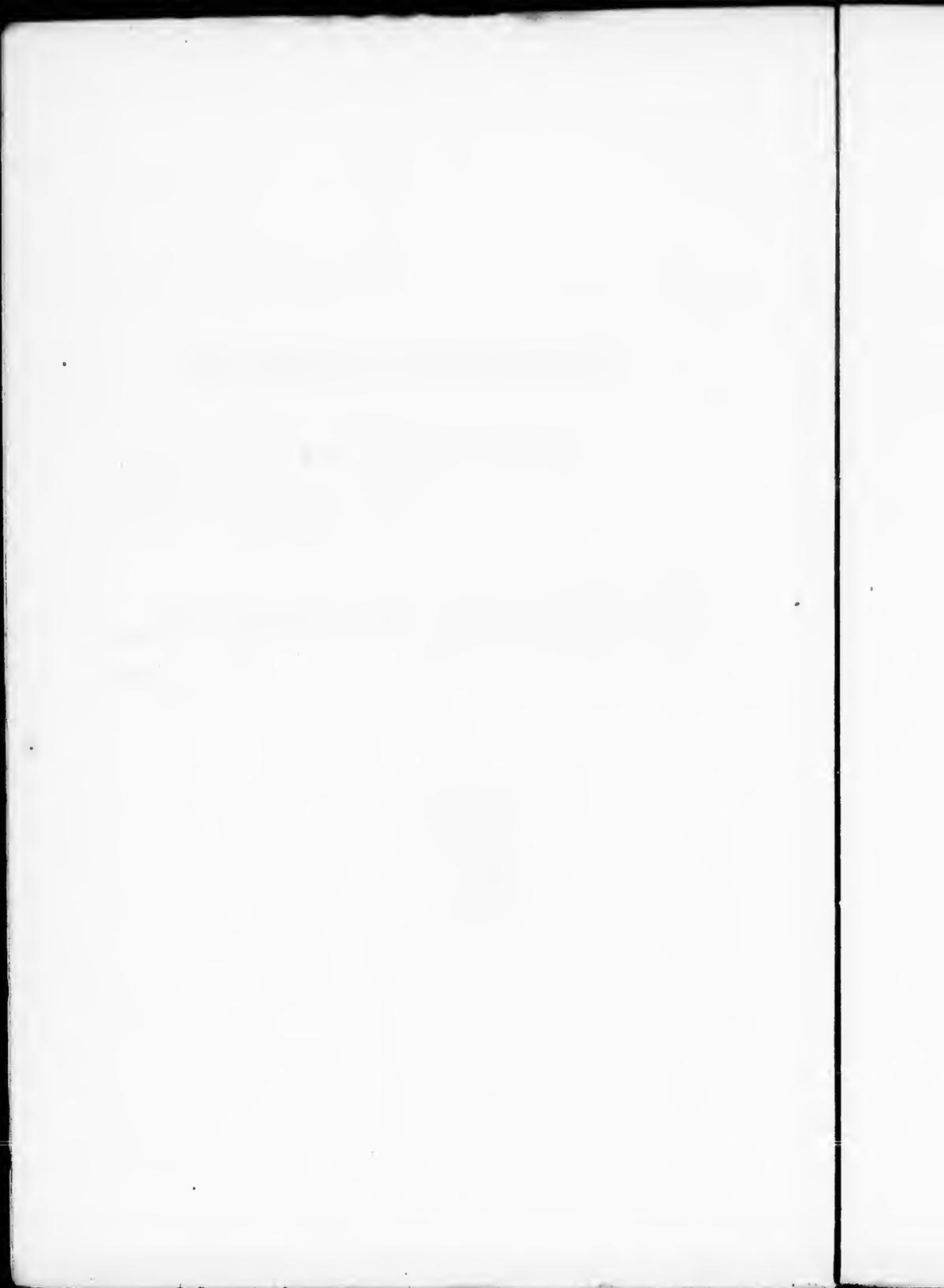
BAS CANADA.

Officiers pour 1860.

Hon. Ross, Ministre de l'Agriculture.
J. O. A. Turgeon, Ecr., Président de la Chambre d'Agriculture.
J. Laporte, Ecr., M. P. P., Président de l'Association Agricole.
Hon. Hollis Smith, Sherbrooke, } Vice-Présidents de l'Association
O. E. Casgrain, Ecr., l'Islet, } Agricole.
Joseph Perrault, Ecr., Secrétaire-Trésorier de la Chambre d'Agriculture et de l'Association Agricole.

Comité Local.

H. Langevin, Ecr., Maire de Québec.
MM. Anderson,
" **Baillargé,**
" **Bilodeau,**
" **Dinning,**
" **Laurin,**
" **Rheame,**
" **Rhodes.**



QUATORZIEME EXPOSITION
 DE
L'ASSOCIATION AGRICOLE
 POUR LE
BAS CANADA.

LISTE DES PRIX.

<p style="text-align: center;">1ère PARTIE.</p> <p style="text-align: center;">Département Agricole.</p> <p>1ère CLASSE ESPÈCE BOVINE.</p> <p style="text-align: center;">1ERE CATÉGORIE.</p> <p style="text-align: center;"><i>Animaux importés d'Europe depuis la dernière Exposition, 1858.</i></p> <p>COURTES CORNES OU DURHAM.</p> <p>1—Meilleur Taureau, né avant le 1er Juillet 1857. Médaille d'or et</p> <p>2e 40.00</p> <p>3e 24.00</p> <p>4e 16.00</p> <p>5e Mention Honorable.</p> <p>2—Meilleur Taureau, né entre le 1er Juillet 1857 et le 1er Juillet 1858, Médaille d'argent et</p> <p>30.00</p>	<p>2e 20.00</p> <p>3e 12.00</p> <p>4e Mention Honorable.</p> <p>3—Meilleur Taureau, né depuis le 1er Juillet 1858, Médaille de Brouze et</p> <p>2e 24.00</p> <p>3e 16.00</p> <p>4e 12.00</p> <p>5e Mention Honorable.</p> <p>4—Meilleure Vache, Médaille d'argent et</p> <p>2e 24.00</p> <p>3e 16.00</p> <p>4e 8.00</p> <p>5—Meilleure Génisse de deux ans, donnant du lait ou portant veau Médaille d'argent et</p> <p>2e 20.00</p> <p>3e 12.00</p> <p>4e 8.00</p> <p>5e Mention Honorable.</p>
--	--

6—Meilleure Génisse de 1 an Médaille de Bronze et	16.00	2e	20.00
	12.00	3e	12.00
	8.00	4e	Mention Honorable.

HEREFORD.

7.—Meilleur Taureau, né avant le 1er Juillet 1857,—Médaille d'or et	40.00		
	24.00		
	16.00		
		4e	Mention Honorable.

8.—Meilleur Taureau, né entre le 1er Juillet 1857 et le 1er Juillet 1858, Médaille d'argent et	30.00		
	20.00		
	12.00		
		4e	Mention Honorable.

9.—Meilleur Taureau, né depuis le 1er Juillet 1858, Médaille de bronze et	24.00		
	16.00		
	12.00		
		4e	Mention Honorable.

10—Meilleure Vache, Médaille d'argent et	24.00		
	16.00		
	8.00		
		4e	Mention Honorable.

11—Meilleure Génisse de 2 ans, donnant du lait ou portant veau Médaille d'argent et	20.00		
	12.00		
	8.00		
		4e	Mention Honorable.

12—Meilleure Génisse de 1 an Médaille de bronze et	16.00		
	12.00		
	8.00		
		4e	Mention Honorable.

DEVON.

13—Meilleur Taureau, né avant le 1er Juillet 1857, Médaille d'or et	40.00		
	24.00		
	16.00		
		4e	Mention Honorable.

14—Meilleur Taureau, né entre le 1er Juillet 1857 et le 1er Juillet 1858, Médaille d'argent et	30.00		
--	-------	--	--

15—Meilleur Taureau, né depuis le 1er Juillet 1858, Médaille de bronze et	24.00		
	16.00		
	12.00		
		4e	Mention Honorable

16—Meilleure Vache, Médaille d'argent et	24.00		
	16.00		
	8.00		
		4e	Mention Honorable.

17—Meilleure Génisse de 2 ans, donnant du lait ou portant veau Médaille d'argent et	20.00		
	12.00		
	8.00		
		4e	Mention Honorable.

18—Meilleure Génisse de 1 an Médaille de bronze et	16.00		
	12.00		
	8.00		
		4e	Mention Honorable.

AYRSHIRE.

19—Meilleur Taureau, né avant le 1er Juillet 1857, Médaille d'or et	40.00		
	24.00		
	16.00		
		4e	Mention Honorable.

20—Meilleur Taureau, né entre le 1er Juillet 1857 et le 1er Juillet 1858, Médaille d'argent et	30.00		
	20.00		
	12.00		
		4e	Mention Honorable.

21—Meilleur Taureau, né depuis le 1er Juillet 1858, Médaille de bronze et	24.00		
	16.00		
	12.00		
		4e	Mention Honorable.

22—Meilleure Vache, Médaille d'argent et	24.00		
	16.00		
	8.00		
		4e	Mention Honorable

23—Moillouro Génisse de 2 ans, donnant du lait ou portant veau, Médaille d'argent et	20.00
2e	12.00
3e	8.00
4e	Mention Honorable.
24—Moillouro Génisse de 1 an Médaille de bronze et	16.00
2e	12.00
3e	8.00
4e	Mention Honorable.

2ème CATÉGORIE.

Animaux nés dans le Pays.

COURTES CORNES OU DURHAM.

25—Meilleur Taureau, né avant le 1er Juillet 1857	
1er	40.00
2e	24.00
3e	16.00
4e	Mention Honorable.
26—Meilleur Taureau, né entre le 1er Juillet 1857 et le 1er Juil- let 1858	
1er	30.00
2e	20.00
3e	12.00
4e	Mention Honorable.
27—Meilleur Taureau, né depuis le 1er Juillet 1858	
1er	24.00
2e	16.00
3e	12.00
4e	Mention Honorable.
28—Meilleure Vache,	24.00
2e	16.00
3e	8.00
4e	Mention Honorable.
29—Meilleure Génisse de 2 ans donnant du lait en portant veau	
1er	20.00
2e	12.00
3e	8.00
4e	Mention Honorable.
30—Meilleure Génisse de 1 an,	
1er	16.00
2e	12.00
3e	8.00
4e	Mention Honorable.

HEREFORD.

31—Meilleur Taureau, né avant le 1er Juillet 1857,	40.00
2e	24.00
3e	16.00
4e	Mention Honorable.
32—Meilleur Taureau, né entre le 1er Juillet 1857 et le 1er Juil- let 1858,	30.00
2e	20.00
3e	12.00
4e	Mention Honorable.
33—Meilleur Taureau, né depuis le 1er Juillet 1858,	24.00
2e	16.00
3e	12.00
4e	Mention Honorable.
34—Meilleure Vache,	24.00
2e	16.00
3e	8.00
4e	Mention Honorable.
35—Meilleure Génisse de 2 ans, donnant du lait ou portant veau	
	20.00
2e	12.00
3e	8.00
4e	Mention Honorable.
36—Meilleure Génisse de 1 an	16.00
2e	12.00
3e	8.00
4e	Mention Honorable.
DEVON.	
37—Meilleur Taureau, né avant le 1er Juillet 1857,	40.00
2e	24.00
3e	16.00
4e	Mention Honorable.
38—Meilleur Taureau, né entre le 1er Juillet 1857 et le 1er Juillet 1858,	30.00
2e	20.00
3e	12.00
4e	Mention Honorable.

39—Meilleur Taureau, né depuis le		3e	8.00
1er Juillet 1858	24.00		
5e	16.00	4e	Mention Honorable.
3e	12.00	48—Meilleure Génisse de 1 an	16.00
4e	Mention Honorable	2e	12.00

40—Meilleur Vache,	24.00	3e	8.00
2e	16.00	4e	Mention Honorable.
3e	8.00	ANIMAUX DE RACES DIVERSES NON COM-	
4e	Mention Honorable.	PRIS DANS LES SECTIONS CI-DESSUS.	

41—Meilleure Génisse de 2 ans,		49—Meilleure Vache,	
donnant du lait ou portant		1er	24.00
veau,	20.00	2e	20.00
2e	12.00	3e	16.00
3e	8.00	4e	12.00
4e	Mention Honorable.	5e	8.00
		6e	5.00
		7e	Mention Honorable.

42—Meilleure Génisse de 1 an	16.00	50—Meilleure Génisse de deux ans,	
2e	12.00	donnant du lait ou portant	
3e	8.00	veau,	
4e	Mention Honorable.	1er	20.00

AYRSHIRE.

43—Meilleur Taureau, né avant le		51—Meilleure Génisse de 1 an,	
1er Juillet 1857,	40.00	1er	16.00
2e	24.00	2e	14.00
3e	16.00	3e	12.00
4e	Mention Honorable.	4e	10.00
		5e	6.00
		6e	4.00
		7e	Mention Honorable.

44—Meilleur Taureau, né entre le		52—Meilleure Vache,	
1er Juillet 1857 et le 1er Juil-		1er	24.00
let 1858	30.00	2e	16.00
2e	20.00	3e	8.00
3e	12.00	4e	Mention Honorable.
4e	Mention Honorable.	Les Sections 52, 53 et 54 sont ou-	

vertes aux compétiteurs d'origine française seulement.

45—Meilleur Taureau, né depuis le		53—Meilleure Génisse de deux ans	
1er Juillet 1858,	24.00	donnant du lait ou portant	
2e	16.00	veau,	
3e	12.00	1er	20.00
4e	Mention Honorable.	2e	12.00
		3e	8.00
		4e	Mention Honorable.

46—Meilleure Vache, Médaille			
d'argent et	24.00		
2e	16.00		
3e	8.00		
4e	Mention Honorable.		

47—Meilleure Génisse de 2 ans,			
donnant du lait ou portant			
veau,	20.00		
2e	12.00		

54—Meilleure Génisse de 1 an,		2e	12.00
1er	16.00	3e	8.00
2e	12.00	4e	4.00
3e	8.00	5e	Mention Honorable
4e	Mention Honorable.		

55—Meilleure paire de Bœufs de trait,	
1er	20.00
2e	12.00
3e	8.00

56—Meilleure paire de bœufs de 3 ans,	
1er	16.00
2e	10.00
3e	6.00

57—Les trois meilleures Vaches appartenant à la même personne,	
1er	24.00
2e	16.00
3e	8.00

CLASSE 2—ESPECES OVINE.

Les animaux de l'espèce ovine importés d'Europe depuis la dernière Exposition, 1858, qui rapporteront les premiers prix dans les sections suivantes auront droit à une médaille d'argent.

Race Leicester, ou autres à laine longue.

1—Béliers de 2 tontes et au-dessus.	
1er prix	20.00
2e	12.00
3e	8.00
4e	4.00
5e	Mention Honorable.

2—Bélier d'une tonte	
1er prix	20.00
2e	12.00
3e	8.00
4e	4.00
5e	Mention Honorable.

3—Lots de trois brebis âgées	
1er prix	16.00
2e	12.00
3e	8.00
4e	4.00
5e	Mention Honorable

4—Lots de 3 brebis d'une tonte	
1er prix	16.00

SOUTH-DOWNS.

5—Béliers de 2 tontes	
1er prix	16.00
2e	8.00
3e	Mention Honorable.

6—Béliers d'une tonte,	
1er prix	12.00
2e	8.00
3e	Mention Honorable

7—Lots de 3 brebis âgées	
1er prix	12.00
2e	8.00
3e	Mention Honorable.

8—Lots de 3 Brebis d'une tonte	
1er prix	12.00
2e	8.00
3e	Mention Honorable

Les sections 9, 10, 11, 12 sont ouvertes aux compétiteurs d'origine Française seulement.

Race Leicester ou autres à laine longue.

9—Bélier de 2 tontes et au-dessus	
1er prix	20.00
2e	12.00
3e	8.00
4e	4.00
5e	Mention Honorable

10—Bélier d'une tonte,	
1er prix	20.00
2e	12.00
3e	8.00
4e	4.00
5e	Mention Honorable

12—Lots de 3 Brebis âgées	
1er prix	16.00
2e	12.00
3e	8.00
4e	4.00

13—Lots de 3 Brebis d'une tonte	
1er prix	16.00
2e	12.00
3e	8.00
4e	4.00
5e	Mention Honorable

CLASSE 3.—ESPÈCE PORCINE.

Les animaux de l'espèce porcine importés d'Europe depuis la dernière exposition, qui remporteroient des premiers prix dans les sections suivantes, auront droit à une médaille d'argent.

GRANDES RACES.

1—Verrats d'un an et au-dessus,
 1er prix 20.00
 2e 12.00
 3e 8.00
 4e Mention Honorable

2—Truies d'un an et au-dessus,
 1er prix 20.00
 2e 12.00
 3e 8.00
 4e Mention Honorable

3—Verrats au-dessous d'un an,
 1er 20.00
 2e 12.00
 3e 8.00
 4e Mention Honorable.

4—Truies au-dessous d'un an,
 1er 20.00
 2e 12.00
 3e 8.00
 4e Mention Honorable

PETITES RACES.

5—Verrats d'un an et au-dessus,
 1er 20.00
 2e 12.00
 3e 8.00
 4e Mention Honorable

6—Truies d'un an et au-dessus,
 1er 20.00
 2e 12.00
 3e 8.00
 4e Mention Honorable.

7—Verrats au-dessous d'un an
 1er 20.00
 2e 12.00

3e 8.00
 4e Mention Honorable.

8—Truies au-dessous d'un an,
 1er 20.00
 2e 12.00
 3e 8.00
 4e Mention Honorable.

CLASSE 4.—ESPÈCE CHEVALINE.

Les animaux d'espèce chevaline, importés d'Europe depuis la dernière exposition, qui remporteroient des premiers prix dans les sections suivantes, auront droit à une médaille d'or pour les mâles et à une médaille d'argent pour les femelles,

CHEVAUX DE TRAIT.

1—Etalons de gros Trait 1300 lbs et au-dessous
 1er prix 40.00
 2e 24.00
 3e 20.00
 4e Mention Honorable.

2—Etalons de Trait léger au-dessous de 1300 lbs.
 1er prix 40.00
 2e 24.00
 3e 20.00
 4e Mention Honorable.

3—Etalons de Race canadienne
 1er 40.00
 2e 24.00
 3e 20.00
 4e Mention Honorable.

4—Poulains de 3 ans
 1er 24.00
 2e 16.00
 3e 12.00
 4e Mention Honorable.

5—Poulains de 2 ans
 1er 20.00
 2e 12.00
 3e 8.00
 4e Mention Honorable.

6—Poulinières et leurs poulains, de race canadienne
 1er 24.00
 2e 20.00
 3e 16.00
 4e 12.00

5e	8.00		
6e	Mention Honorable,		
7—Poulinières et leurs Poulains,		1—Beurre (50 livres)	
1er	24.00	1er	10.00
2e	20.00	2e	9.00
3e	16.00	3e	8.00
4e	12.00	4e	7.00
5e	8.00	5e	6.00
6e	Mention Honorable.	6e	5.00
8—Pouliches de 3 ans		7e	4.00
1er	16.00	8e	3.00
2e	12.00	9e	2.00
3e	8.00	10e	1.00
4e	Mention Honorable.	2—Fromages, (30 livres)	
9—Pouliches de 2 ans		1er	10.00
1er	12.00	2e	9.00
2e	8.00	3e	8.00
3e	4.00	4e	7.00
4e	Mention Honorable.	5e	6.00
10—Paires de Chevaux de Trait,		6e	5.00
1er	16.00	7e	4.00
2e	10.00	8e	3.00
3e	5.00	9e	2.00
4e	Mention Honorable.	10e	1.00
11—Paires de Carossiers			
1er	16.00	CLASSE 6.—SUCRE D'ÉRABLE ET	
2e	10.00	DE BETTERAVES.	
3e	5.00	1—Sucre d'Érable, (14 livres)	
4e	Mention Honorable.	1er	6.00
12—Chevaux de selle		2e	4.00
1er	10.00	3e	2.00
2e	6.00	2—Sucre de Betterave, (14 livres)	
3e	4.00	1er	6.00
4e	Mention Honorable.	2e	4.00
PUR SANG.		3e	2.00
13—Étalons,			
1er	40.00	CLASSE 7.—PRODUITS DES	
2e	24.00	CHAMPS.	
3e	20.00	1—Blé d'automne (4 minots)	
4e	Mention Honorable.	1er	10.00
14—Poulains de 3 ans,		2e	7.00
1er	24.00	3e	5.00
2e	16.00	2—Blé de Printemps (4 minots)	
3e	12.00	1er	10.00
4e	Mention Honorable.	2e	7.00
15—Juments et leurs Poulains,		3e	5.00
1er	24.00	3—Orges, (2 minots)	
2e	20.00	1er	6.00
3e	16.00	2e	4.00
4e	Mention Honorable.	2e	2.00
16—Pouliches de 3 ans,			
1er	16.00		
2e	12.00		
3e	8.00		
4e	Mention Honorable.		

4—Seigle (4 minots),		16—Graine de Moutarde (2 min.)	
1er	6.00	1er	6.00
2e	4.00	2e	4.00
3e	2.00	3e	2.00
5—Avoine (4 minots)		17—Graine de Navets de Suède,	
1er	6.00	(28 livres)	
2e	4.00	1er	3.00
3e	2.00	2e	2.00
6—Pois (4 minots)		3e	1.00
1er	6.00	18—Balle de Houblon, (112 lbs)	
2e	4.00	1er	10.00
3e	2.00	2e	8.00
7—Pois Ramés (4 minots)		3e	6.00
1er	6.00	19—Patates (1½ minot)	
2e	4.00	1er	3.00
3e	2.00	2e	2.00
8—Fèves à Cheval (4 minots)		3e	1.00
1er	6.00	20—Navets de Suède, (12)	
2e	4.00	1er	3.00
3e	2.00	2e	2.00
9—Blé-d'Inde en épis (4 minots)		3e	1.00
1er	6.00	21—Navets blancs ronds (12)	
2e	4.00	1er	3.00
3e	2.00	2e	2.00
10—Fève Blanches (2 minots),		3e	1.00
1er	6.00	22—Navets jaunes d'Aberdeen	
2e	4.00	(12)	
3e	2.00	1er	3.00
11—Fèves Jaunes (2 minots)		2e	2.00
1er	6.00	3e	1.00
2e	4.00	23—Carottes oranges (12)	
3e	2.00	1er prix	3.00
12—Graine de Mil (2 minots)		2e	2.00
1er	6.00	1e	1.00
2e	4.00	24—Carottes blanches de Belgique (12)	
3e	2.00	1er prix	3.00
13—Graine de Trèfle (2 minots)		2e	2.00
1er	6.00	3e	1.00
2e	4.00	25—Betteraves Champêtres, longues	
3e	2.00	rouges, Mangold Wurtzel (12)	
14—Graine de Chanvre (2 minots)		1er prix	3.00
1er	6.00	2e	2.00
2e	4.00	3e	1.00
3e	2.00	26—Betteraves Champêtres, jaunes	
15—Graine de Lin (2 minots)		rondes (12)	
1er	6.00	1er prix	3.00
2e	4.00	2e	2.00
3e	2.00	3e	1.00
		27—Betteraves à Sucre (12)	
		1er prix	3.00

2e	2.00	5—Paires de Horses lourdes	
3e	1.00	1er	4.00
28—Racines de Khol-Rabi, (12)		2e	3.00
1er	2.00	3e	2.00
2e	1.00	6—Paire de Horses Légères	
29—Parais (12)		1er	4.00
1er	3.00	2e	3.00
2e	2.00	3e	2.00
3e	1.00	7—Herse à Billons	
30—Grande courge pour le Bétail (1)		1er	4.00
1er	3.00	2e	3.00
2e	2.00	3e	2.00
3e	1.00	8—Cultivateurs	
31—Tiges de Bié-d'Inde à Balais. (23		1er	6.00
livres)		2e	4.00
1er	4.00	3e	2.00
2e	2.00	9—Tirares	
3e	1.00	1er	6.00
32—Echantillon de Filasse, (23 li-		2e	4.00
vres)		3e	2.00
1er	12.00	10—Machines à battre avec Sépa-	
2e	8.00	teur, mues par un cheval	
3e	4.00	1er	20.00
33—Echantillon de chanvre, (23 li-		2e	8.00
vres)		3e	4.00
1er	12.00	11—Mues par 2 chevaux.	
2e	8.00	1er	20.00
3e	4.00	2e	8.00
		3e	4.00
CLASSE 8.—INSTRUMENTS		12—Semoir à toutes graines,	
ARATOIRES,		1er	12.00
OUVERTE A TOUS LES PAYS.		2e	8.00
		3e	4.00
1—Charrues en bois,		13—Semoir à Brouette, pour Fèves	
1er	8.00	1er	8.00
2e	6.00	2e	5.00
3e	4.00	3e	3.00
2—Charrue de Fer		14—Semoir à Navets	
1er	8.00	1er	8.00
2e	6.00	2e	5.00
3e	4.00	3e	3.00
3—Charrue à Sous-Sol,		15—Grasseur de Graines de Lin	
1er	8.00	1er	8.00
2e	5.00	2e	5.00
3e	4.00	3e	3.00
4—Butteurs,		16—Hache-Pain	
1er	8.00	1er	4.00
2e	6.00	2e	3.00
3e	4.00		

3e	2.00	28—Faucheuses et moissonneuses combinées,	
17—Coupe Racines,		1er	20.00
1er	6.00	2e	12.00
2e	3.00	3e	8.00
3e	2.00	29—Arracheur de souches,	
18—Machines à nettoyer le Treffe		1er	10.00
1er	8.00	2e	6.00
2e	5.00	3e	4.00
3e	2.00	30—Extracteurs ou Arracheurs de Patates	
19.—Charrettes ordinaires,		1er	4.00
1er	6.00	2e	3.00
2e	4.00	3e	2.00
3e	2.00	31—Barrières	
20—Charrettes à Foin,		1er	3.00
1er	6.00	2e	2.00
2e	4.00	32—Machines à faire des Tuyaux à drainage	
3e	2.00	1er	10.00
21.—Rouleau en Fonte,		2e	6.00
1er	8.00	33—Fourches ($\frac{1}{2}$ doz)	
2e	4.00	1er	3.00
22—Rouleau en Bois,		2e	2.00
1er	8.00	3e	1.00
2e	4.00	34—Fourches à Funicr [$\frac{1}{2}$ doz.]	
23—Rateau à Cheval,		1er	3.00
1er	6.00	2e	2.00
2e	4.00	3e	1.00
3e	2.00	35—Bateaux à Foin ($\frac{1}{2}$ doz.)	
24—Moissonneuses mues par 1 cheval		1er	3.00
val		2e	2.00
1er	20.00	3e	1.00
2e	12.00	36—Faulx ($\frac{1}{2}$ doz)	
3e	8.00	1er	2.00
25—Moissonneuses mues par 2 chevaux		2e	1.00
1er	20.00	37—Manche de Faulx ($\frac{1}{2}$ doz.)	
2e	12.00	1er	2.00
3e	8.00	2e	1.00
26—Faucheuses mues par 1 cheval,		38 Javelour	
1er	20.00	1er	2.00
2e	12.00	2e	1.00
3e	8.00	39—Joug de Bœufs,	
27—Faucheuses mues par 2 chevaux		1er	2.00
1er	20.00	2e	1.00
2e	12.00	40—Pelles de Bois à grain ($\frac{1}{2}$ doz)	
3e	8.00	1er	2.00
		2e	1.00

5—3 do, argentées,	
1er	2.00
2e	1.00
3e	Mention Honorable.
6.—3 do, blanches ou noires,	
1er	2.00
2e	1.00
3e	Mention Honorable.
7—Couple de Canards de Moscovic	
1er	2.00
2e	1.00
3e	Mention Honorable.
8—Couple de Canards,	
1er	2.00
2e	1.00
3e	Mention Honorable.
9—Couple d'Oies de Bremen,	
1er	2.00
2e	1.00
3e	Mention Honorable.
10—Couple d'Oies de Chiac,	
1er	2.00
2e	1.00
3e	Mention Honorable.
11—Couple de Dindous,	
1er	2.00
2e	1.00
3e	Mention Honorable.
12—Canards d'Aylesbury,	
1er	2.00
2e	1.00
3e	Mention Honorable.
13—Canards de Pologne,	
1er	2.00
2e	1.00
3e	Mention Honorable.

PIGEONS.

14—Couple de Francolies,	
1er	1.00
15—Couple de Messagers,	
1er	1.00
16—Couple de Fantails,	
1er	1.00
17—Couple de Culbuteur,	
1er	1.00
18—La meilleure collection a plumage var é	1.00
2e do	Mention Honorable
19—La meilleure collection de Lapins à Oreilles Pendues,	
1er	2.00
2e	Mention Honorable.

OISEAUX CHANTANTS.

20—Couple de Serins, race longue,	
1er	2.00
2e	1.00
3e	Mention Honorable.
21—Serin mâle,	
1er	2.00
2e	1.50
3e	Mention Honorable.
22—Couple de Serin Veits,	
1er	2.00
2e	1.00
3e	Mention Honorable.
23—Collection de Serins,	
1er	1.00
2e	0.50
3e	Mention Honorable.
24—Merle d'Angleterre,	
1er	2.00
2e	1.00
3e	Mention Honorable.
25—Linotte,	
1er	2.00
2e	1.00
3e	Mention Honorable.
26—Grive,	
1er	2.00
2e	1.00
3e	Mention Honorable.
27—Chardonneret,	
1er	2.00
2e	1.00
3e	Mention Honorable.
28—Alouette,	
1er	2.00
2e	1.00
29—Chardonneret de race croisée,	
1er	1.00
30—Linotte,	
1er	1.00
31—Collection d'Oiseaux Canadiens	
1er	1.00
2e	Mention Honorable.

Règlements Généraux.

MERCREDI, 26 Septembre.—Classement et examen des Animaux, etc.
 JEUDI le 27 Septembre et Vendredi le 28 Septembre.—Admission du public dans l'enceinte du concours.

1. Les exposants de toutes les parties de la province auront droit de concours pourvu que les entrées aient été faites le

vingt *Septembre* inclusivement.

2. Seront de droit membres de l'association pour l'année agricole les membres des sociétés d'agriculture du comté où le concours provincial aura lieu; si toutefois les sociétés d'agriculture du comté ont voté à l'association agricole tous leurs fonds de l'année.

3. Sera de droit membre de l'association agricole du *Bis-Canada* pour l'année tout individu qui aura payé \$1 et membre à vie si la somme s'élève à \$10. Pourvu que cette somme soit versée dans ce but spécial et non comme contribution au *Fonds Local*.

4. Seront admis dans l'enceinte du concours, sur présentation de leur carte d'admission, tous les membres de l'association agricole. Les étrangers paieront 25¢ à chaque entrée nouvelle; les enfants seront admis à moitié prix.

5. Auront droit de concours les membres de l'association agricole seuls, excepté pour les Animaux Étrangers, classe 9.

6. L'exposant devra être propriétaire des Animaux exposés depuis la date du certificat d'entrée. Pour les Chevaux et Bêtes à Cornes pur sang la généalogie est strictement nécessaire à l'obtention du certificat d'entrée.

7. Les vaches doivent avoir vêlé en 1860 ou porter veau au moment du concours.

8. Le juré du concours aura droit d'exiger des preuves de la fécondité des étalons.

9. Les Brebis auront nourri en 1860.

10. Les prix accordés seront payés, le et après le 10 Octobre. Les prix qui n'auront pas été réclamés, le 31 Décembre de la part d'un exposant ne seront pas payés.

11. Toute tentative de fraude sera punie par l'exclusion des concours.

12. Tous les produits agricoles doivent être obtenus en 1860 sur le domaine de l'exposant.

13. Le même exposant ne pourra obtenir qu'un prix dans chaque Section des Classes. 5, 6, 7, 8.

Art: 14. Les Animaux qui ne peuvent entrer dans une classe: peuvent concourir comme "animaux extra," et les jurés pourront leur accorder des prix s'il y a lieu.

Art: 15. Dans le cas de difficultés au sujet des prix accordés, ou de toute autre question en rapport avec le concours, l'Administration décidera et sa décision sera finale. Les membres des différents jurés devront se réunir au bureau du Secrétaire, dans l'endroit même du concours, Mercredi le 26 *Septembre* à 9 h. A. M. après avoir donné connaissance de leur arrivée au Secrétaire, et commencer de suite leur fonctions de membre des jurés.

Art: 16. Les Animaux et les produits exposés sont aux risques des propriétaires.

Art: 17. Les jurés doivent toujours donner les raisons qui les ont engagé à décerner des prix extra.

Art: 18. Les entrées pour Carottes, Panets, Navets, Betteraves, Kho'-Rabi, doivent être accompagnées d'un certificat signé du Secrétaire de la société d'Agriculture du comté dans lequel ils ont eu prouvant qu'ils sont de culture en grand.

Art: 19. Le public sera admis dans l'enceinte du concours le *Jendi* 27 *Septembre* à 9h. A. M.

Art: 20. Les Animaux et les produits exposés ne sortiront de l'enceinte du concours que le *Vendredi* 28 *Septembre* à 3 heures. P. M.

CERTIFICATS D'ENTRÉE.

Art: 1. Les certificats d'entrée (pour les blancs d'entrée s'adresser au bureau du Secrétaire de l'association agricole, Montréal ou aux secrétaires des sociétés d'Agriculture de comté) donneront connaissance des Animaux et des produits destinés au concours.

Art: 2. L'âge de chaque animal sera compté jusqu'au jour de l'exposition et le nom de l'éleveur, s'il est connu sera inscrit dans le certificat.

Art: 3. L'âge de l'animal sera compté du jour de sa naissance excepté pour les chevaux dont l'âge sera compté du 1er Janvier.

Art: 4. Les entrées seront adressées complètes au Secrétaire le 20 *Septembre* au plus tard.

Art: 5. Nul certificat d'entrée ne sera admis sans le paiement d'un \$1.

Art: 6. Il sera donné une carte d'ad-

mission à l'exposant en faisant l'entrée. Les exposants qui ne pourraient assister au concours sont priés d'adresser leur désistement au secrétaire 15 jours avant l'époque du concours. Et les noms de ceux qui ne se conformeraient pas à cette prescription seront rayés des concours futurs.

Placement et Jugement des Instruments Aratoires et des Produits de l'Industrie.

1. Le terrain de l'Exposition sera ouvert pour la réception des Instruments et des Produits Industriels, le Mardi 25 Septembre, et tous les articles devront être placés, le Mercredi, 26 à 10 heures. Aucun article ne sera admis sans un ordre d'Admission et les différents articles devront être placés dans les Sections respectives, selon la classification spécifiée dans la Liste des Prix.

1. Les articles nécessaires pour éprouver les Machines doivent être fournis par ceux qui les exposeront.

3. Les Juges commenceront leur inspection à midi, Mercredi, 26 Septembre.

4. Une épreuve des Instruments aura lieu durant l'après-midi du Mercredi, le 26, si on peut se procurer un terrain convenable.

5. Tous les articles entrés devront demeurer sur le terrain jusqu'à Vendredi soir, le 28 Septembre.

Placement et Jugement des Animaux.

1. Les animaux doivent être amenés sur le terrain d'Exposition entre 9 et 10 heures, le Mercredi matin, le 26. Aucun lot ne sera admis sans un Ordre d'Admission. A 10 heures les portes se fermeront et tout le monde devra se retirer du terrain à l'exception des Juges-Experts.

2. Un serviteur sera admis avec chaque lot, et il devra en avoir strictement soin durant la Montre.

3. Le conducteur de tout animal devra se conformer aux ordres des Mem-

bres Directeurs de la Chambre d'agriculture dans chaque classe.

4. On ne laissera entrer aucune Bête à Cornes dans la Cour d'Exposition, à moins qu'elle ne soit attachée convenablement, au moyen d'une chaîne, d'une courroie ou d'une corde.

5. Les Taureaux doivent être retenus par un anneau au nez, auquel une corde ou une chaîne sera attachée.

6. Les Animaux qui concourront seront distingués par des numéros, et les noms des Concurrents ne seront pas mentionnés tant que les prix ne seront pas accordés.

7. Les Juges commenceront leur inspection à midi. Ils décideront sans s'informer des noms des personnes ou des lieux, n'ayant égard qu'aux numéros qui distingueront les Animaux. Ils auront égard à la symétrie, à la maturité précoce, à la pureté du sang, à la taille et aux qualités généralement qui distinguent les différentes races.

8. Il ne sera accordé de Prix en aucun cas, à moins que les Juges ne soient d'avis que l'Animal a suffisamment de mérite, surtout s'il n'y a qu'un seul lot dans la Section.

9. Un Membre du Comité accompagnera chaque section des Juges. Il sera de son devoir de voir à ce qu'ils n'éprouvent ni gêne, ni embarras de correspondre entre'eux et le Secrétaire; de compléter leur rapport, et d'étiqueter les Animaux qui auront obtenus des prix. Aucune des étiquettes ainsi placées ne sera enlevée.

Le terrain sera ouvert au public à 9 heures Jeudi matin le 27.

Encan.

Un encan d'Animaux et Instruments aura lieu le 28 Septembre à une heure. Les exposants devront mentionner en faisant leurs Entrées, si les Animaux devront être mis à l'enchère et fournir des particularités concernant la Généalogie; pour mettre le Secrétaire en état de donner des renseignements nécessaires à l'Encanteur pour son Catalogue de vente.

N. B.—L'attention est particulièrement demandée pour le règlement con-

cernant le temps de faire des Entrées.

Sous aucune circonstance on ne recevra d'Entrée après le 20 Septembre.

Il faudra adhérer strictement à ces règlements.

Par ordre

JOSEPH PERRAULT,

*Sec.-Trés. de la Chambre
d'Agriculture.*

AVIS.

L'Assemblée des Directeurs de l'Association pour déterminer ou l'Exposition aura lieu l'année prochaine, aura lieu, Vendredi, le 28 Septembre à neuf heures A. M. à l'office du Secrétaire sur le terrain, et pour autre affaires en conformité à l'Acte 20 Vic., ch. 32, Section 33.

PARTIE II.

DÉPARTEMENT

DE L'HORTICULTURE.

Bouquets Guirlandes.

SECTION

1—Pour les deux meilleurs bouquets pour Grands Vases,	
1er	2.50
2e	1.50
2—Pour le meilleur couple de Bouquets pour table,	
1er	2.00
2e	1.00
3—Pour le meilleur dessein en fleurs,	
1er	4.00
2e	3.00
3e	1.50
4—Pour les meilleures Guirlandes	
1er	1.50
2e	1.00
5—Guirlandes de 15 pieds de long	
1er	6.00
2e	1.00
6—Collection de plantes de Serre	
1er	12.00
2e	8.00
3e	4.00

7—Collection de Plantes de serre chaude	
1er	8.00
2e	4.00
3e	Diplôme.

FLEUR.

8—Annuelles pour la plus grande de Variété	
1er	4.00
2e	2.00
3e	1.00
9—Bi-annuelles, pour la plus grande Variété	
1er	1.5
2e	1.00
10—Crêtes de Coq, pour les six meilleures	
1er	1.50
2e	1.00
3e	0.50
11—Giroflées, pour la meilleure collection	
1er	1.00
2e	0.50
12—Salpiglossis pour la meilleure collection	
1er	1.00
2e	0.50
13—Roses Françaises où passe roses pour la meilleure douzaine de sortes	
1er	1.50
2e	1.00
3e	0.50
14—Petunias pour la meilleure collection	
1er	1.50
2e	1.00
3e	0.50
15—Pensées, pour la meilleure douzaine de fleurs distinctes, une de chaque	
1er	1.50
2e	1.00
3e	0.50
16—Collection de Pensées	
1er	1.00
2e	0.50
17—Asters pour les 30 meilleures sortes différentes, une de chaque	
1er	1.50
2e	1.00
3e	0.50
18—Asters pour la meilleure variété en fleurs	
1er	1.50

2 ^e	1.00	2 ^e	1.50
19—A-ters, pour la meilleure collection		3 ^e	1.00
1 ^{er}	1.00	30—Nectarines	
2 ^e	0.50	1 ^{er}	1.50
20—Phlox, perpétuel pour la meilleure collection nommée		2 ^e	Diplôme.
1 ^{er}	1.50	31—Abricots	
2 ^e	1.00	1 ^{er}	2.00
3 ^e	0.50	2 ^e	1.50
21—Phlox, Annuel, pour la meilleure collection nommé		3 ^e	1.00
1 ^{er}	1.00	32—Prunes, pour la plus grande culture des meilleures	
2 ^e	0.50	1 ^{er}	3.00
22—Bananes, pour la meilleure collection		2 ^e	1.00
1 ^{er}	1.50	33—Prunes, collection, venant de jeunes arbres	
2 ^e	1.00	1 ^{er}	2.00
3 ^e	0.50	2 ^e	1.00
23—Verveines, pour la plus grande et meilleure variété		34—Pommes, pour une collection, pas moins de 20 variétés et 5 de chaque	
1 ^{er}	1.50	1 ^{er}	12.00
2 ^e	1.00	2 ^e	8.00
3 ^e	0.50	3 ^e	4.00
24—Verveines, pour la meilleure douzaine nommée, une fleur de chaque		35—Pommes, pour une collection, pas moins de 12 sortes, 5 de chaque	
1 ^{er}	1.50	1 ^{er}	4.00
2 ^e	1.00	2 ^e	2.00
25—Dahlias, pour 18 fleurs dissimilaires, nommées, une de chaque		36—Pommes, provenant de semis et n'ayant pas encore été exposées.	
1 ^{er}	3.00	1 ^{er}	1.00
2 ^e	1.50	37—Poires, pour la collection nommée	
3 ^e	1.00	1 ^{er}	3.00
4 ^e	0.50	2 ^e	1.50
26—Dahlias, pour 12 fleurs dissimilaires, nommées, une de chaque		3 ^e	1.00
1 ^{er}	2.00	38—Raisins, pour les 2 plus grandes grappes, poussées en plein air	
2 ^e	1.00	1 ^{er}	1.50
3 ^e	Diplôme	2 ^e	1.00
27—Dahlias, pour 6 fleurs dissimilaires, nommées, une de chaque		39—Raisins, pour les mieux développés et cultivés en serre chaude	
1 ^{er}	1.00	1 ^{er}	4.00
2 ^e	0.50	2 ^e	2.00
28—Roses Perpétuelles, la collection nommée		3 ^e	Diplôme.
1 ^{er}	1.50	40—Raisins, pour les mieux développés et cultivés en serre froide	
2 ^e	1.00	1 ^{er}	4.00
FRUITS.		2 ^e	2.00
29—Pêches, pour une collection, nommée, de culture en plein air.		41—Raisins, pour les deux grappes les plus lourdes et les plus mu-	
1 ^{er} .	2.00		

res de Raisin noir poussé sous verre		52—Choux Rouge, pour 2 pommes	
1er	3.00	1er	1.00
2e	1.50	2e	0.50
42—Raisins, pour les 2 grappes les plus lourdes et les plus mures de Raisin blanc, poussé sous verre		53—Céleri, blanc, pour le plus solide, pas moins de six pieds	
1er	3.00	1er	1.50
2e	1.50	2e	1.00
43—Panier de fruits de sorte différentes.		3e	0.50
1er	2.00	54—Céleri, rouge, pour 6 pieds	
2e	1.00	1er	1.50
44—Melons, pour le plus riche en goût		2e	1.00
1er	2.00	3e	0.50
2e	1.50	55—Chou-frié, pour 2	
3e	1.00	1er	1.00
45—Melons, pour 2 Melons d'Eau		2e	0.50
1er	1.50	56—Pour 6 racines de Betteraves, avec feuilles entières, les plus fougées et les mieux formées	
2e	1.00	1er	1.50
		2e	1.00
		3e	0.50
VÉGÉTAUX.			
46—Courges, du Canada		57—Navets, pour les 6 racines	
1er	1.50	1er	1.50
2e	1.00	2e	1.00
3e	0.50	3e	0.50
47—Citrouilles, pour les plus pesantes		58—Pour 12 Tomates	
1er	2.00	1er	1.50
2e	1.00	2e	1.00
48—Courge (vegetable marrow) pour 2 échantillons		3e	0.50
1er	1.00	59—Pour 12 Carottes, pour la table, rouges et longues	
2e	0.50	1er	1.00
49—Choux, pour 2 variétés d'hiver		2e	0.50
1er	1.50	60—Pour les 12 Panais, pour la table	
2e	1.00	1er	1.00
3e	0.50	2e	0.50
50—Choux, pour 2 variétés d'Été		61—Pour la collection d'Oignons, de différentes sortes, pas moins de 12 de chaque	
1er	1.00	1er	2.00
2e	0.50	2e	1.00
51—Chou-fleur, pour 4 pommes		3e	0.50
1er	2.00	62—Pour la collection des Plantes ovaies	
2e	1.50	1er	1.00
3e	1.00	63—Pour 12 racines de Salsifis	
		1er	1.00

Règles et Règlements.

POUR LE DÉPARTEMENT D'HORTICULTURE.

1. Tous les fruits, fleurs et végétaux *mis au concours pour prix*, doivent avoir été cultivés par les concurrents, et doivent être arrangés dans le meilleur goût possible.

2. Tout article, exposé pour prix, doit être mis sur la place à 10 heures A. M., le premier jour de l'Exposition ; CETTE RÈGLE SERA STRICTEMENT OBSERVÉE.

3. Tout article exposé, demeurera dans la Tente jusqu'à la cloture de l'Exposition puis après remis aux propriétaires, à moins qu'il en soit décidé autrement.

4. Les juges auront le pouvoir discrétionnaire de refuser des prix, si dans leur opinion, les articles exposés n'en méritent pas.

5. En accordant des prix pour les plantes en pots, on donnera une attention spéciale à la beauté des échantillons, à la quantité des fleurs, et à la preuve d'une culture supérieure. Les juges exclueront du concours, les échantillons de qualité inférieure.

6. Des récompenses, seront accordées, par les juges pour tous fruits, fleurs plantes rares ou tout autres articles d'un intérêt particulier, pour lesquels il n'aura pas été offert un prix spécial.

7. Les exposants ne pourront obtenir plus d'un prix par section.

8. Il est aussi requis que tous fruits, fleurs et végétaux, devront être accompagnés de courtes remarques sur leur mode de culture SI ELLE EST PARTICULIÈRE et de tous autres renseignements qui peuvent être utiles.

9. Il ne sera permis à personne, excepté aux juges de toucher ou manier les fruits, fleurs, ou tous autres articles exposés.

10. La décision des juges, en ce qui regarde les prix, sera irrévocable.

11. Les juges ne pourront concourir dans la classe, dans laquelle ils adjudgeront des prix.

12. Il ne sera permis à personne d'être présent, pendant que les juges adjudgeront les prix.

13. La moindre déviation, dans la quantité exacte où le nombre spécifié, fera exclure le concurrent.



